

L'ENVOL



Bulletin d'information de la section UNSA Douanes de Roissy – Le bourget

N°11 - Janvier 2012

Sommaire



Une augmentation du pouvoir d'achat en 2012, c'est possible ?

Ironie de l'histoire, c'est un vendredi 13 (janvier) que le président a perdu son triple A, ce fameux « AAA » des agences de notation financière pour lequel il a fallu accepter tant de sacrifices : suppressions d'emplois, gel des salaires et des crédits, hausse des cotisations retraites, hausse des prélèvements sur les mutuelles pour ne citer que les principales mesures qui détruisent notre pouvoir d'achat et dégradent nos conditions de travail.

A présent que le 3ème "A" s'en est allé bouder dans son coin, le président protecteur nous affirme que ce n'est pas grave, ah bon ? Mais alors, pour qui sommes-nous toujours saignés ?

Crise ou pas crise, la réponse est simple : pour ceux qui bénéficient des largesses du patron depuis le début du quinquennat.

Petite analyse rapide de l'évolution de la dette de l'Etat. Entre 1978 et 2007, la dette a augmenté en moyenne de 39 Md€ par an. La dernière législature (2002-2007) établissant un pic à 59Md€ par an.

Depuis 2007, année d'instauration de la loi TEPA (bouclier fiscal entre autre), la dette s'est alourdie de 95Md€ chaque année !

Dans ce monde hostile à la fonction publique, **une augmentation du pouvoir d'achat est-elle réellement envisageable ?**

Pour l'UNSA-Douanes, la réponse est «Oui, oui et oui !»

Bien sûr, il nous faut rester modestes car **notre action cible avant tout le régime indemnitaire,** mais elle doit permettre d'obtenir des résultats concrets pour les douaniers (à lire en page 2).

En attendant ces réponses, notre section s'est déjà mise au travail en 2012 en participant à la première CAPL de l'année (compte-rendu en page 3) avant de siéger au groupe de travail sur les EMCS du 24 janvier puis au Comité Technique prévu début février sur les effectifs 2012. Vous pourrez soutenir les actions de l'UNSA-Douanes ; pour en savoir plus rendez-vous en pages centrales.



La section UNSA-Douanes de Roissy – Le Bourget

Budget 2012 :

encore 372 emplois douaniers supprimés, les français sacrifiés !

Dans le rapport de la commission des finances sur le projet de loi de finances pour 2012, et particulièrement l'annexe 23 : « programme facilitation et sécurisation des échanges » qui regroupe depuis 2011 la totalité des crédits affectés à la douane, son rapporteur spécial, le député du Tarn Thierry Carcenac déclare que pour lui : **« l'ampleur de la suppression de postes en douane est une surprise ».**

*Dans son rapport il reconnaît que l'**on demande à la Douane de faire l'impossible,** et, de plus, signale avoir trouvé « une situation qualifiée de « malsaine » et schizophrène lors de la discussion budgétaire. »*

Pour le syndicat UNSA DOUANES qui depuis de nombreuses années dénonce cette politique du « faire toujours plus avec toujours moins », la question de la pérennisation de la douane risque désormais de se poser.

En effet, pour 2012 le gouvernement taille encore à la hache dans les effectifs en supprimant de nouveau 372 emplois.

Cette année, ce sont 16 406 douaniers (18 216 en 2007) qui seront chargés de la protection de l'économie nationale et de la santé des concitoyens (soit l'équivalent du nombre d'employés municipaux d'une grande ville). Nous avons un devoir de dire la vérité aux Français, car ce sont eux les premières victimes de cette politique de suppression massive d'effectifs.

Des « déserts douaniers » se sont créés, laissant ainsi le champ libre aux fraudeurs et aux organisations criminelles. Qui va les appréhender à présent ?

Les douaniers aiment leur métier** et prennent de plus en plus de risques pour l'exercer et ainsi protéger les concitoyens. Aujourd'hui nous le disons clairement, malgré toute notre bonne volonté et **si rien ne change après les élections, nous ne pourrons plus le faire correctement.

- *Valeur du **point d'indice** fonction publique (au 01-07-2010) : **4,6302 €***
- ***SMIC** mensuel brut : **1.398 €** soit **9,22 €** de l'heure au 01-01-2012*
- ***Inflation** en novembre 2011 : **+ 0,3%**, soit sur 1 an : **+ 2,5%***
- ***Chômage** au 3ème trimestre 2011 : **9,7%***
- ***Pass Navigo** (5 zones) : **111,50€** /mois*
- *Taux journalier de **l'ISA : 2,69€***
- ***Ticket resto** : 5€*
- ***Prix du repas** (base) : **3,02€***

En route vers un « Montreuil 2 » ?

Depuis 2007, le gouvernement a mis en place le principe d'affecter 50% des sommes économisées sur les suppressions d'emplois (dues à la RGPP) pour abonder les différentes mesures indemnitaires et sociales en douane comme dans les autres administrations.

Cette mesure qui peut paraître abstraite est au contraire bien concrète car elle est devenue **la seule voie de négociations financières possible en douane.**



Une première négociation avait eu lieu en 2008 autour de ce principe dit du « retour » entre la direction générale et les sept organisations syndicales douanières de l'époque.

De cette négociation, il était ressorti un accord majoritaire signé par l'administration et cinq organisations à savoir : UNSA, CFTC, CFDT, FO et SNCD. Depuis, cet accord social est dit « accord de Montreuil » en référence à la commune siège de notre DG.

Pour mémoire, cet accord a notamment permis de mettre en place **les examens professionnels** (C en B et B en A), **un re-pyramidage des catégories** (augmentation du nombre de places offertes pour les tableaux d'avancement et listes d'aptitude), **un accompagnement social pour les agents restructurés** ainsi que des prêts bonifiés et des secours exceptionnels, **une augmentation annuelle de l'ACF** pour les OP/CO **et de l'IR** (ex IRTI) pour les SU **d'environ 400 euros.**

La CGT et Solidaires s'étaient positionnés contre cet accord et avaient critiqué notre signature. Mais si l'origine de ces sommes disponibles nous agace, comme toutes les autres OS, il fallait bien s'engager au risque de perdre ces budgets en plus des emplois déjà envolés.

Globalement, l'UNSA-Douanes ne l'a pas regretté car les personnels ont pu ainsi bénéficier de compensations en terme de déroulement de carrière et de primes que d'ailleurs personne n'a refusées.

l'UNSA-Douanes demeure en profond désaccord avec la politique de destruction de l'emploi public qui conduit à supprimer l'équivalent d'une direction par an en douane (voir édito). Nous préférerions de loin additionner les emplois supplémentaires et participer à des discussions sur leur déploiement afin de lutter contre les différents types de fraudes.

Mais c'est un fait, 61% des départs en retraite en douane ne seront pas remplacés en 2012 et 2013.

Quant à l'avenir, il dépendra de la prochaine législature avec toutes les incertitudes que cela comporte. De nouvelles discussions sont donc prévues fin janvier et début février à la DG pour décider de la ventilation de sommes disponibles en 2012 et 2013. Au passage, l'État va encore se servir en ne réaffectant que 50% de la masse budgétaire économisée. Vu ce qu'il en fait (voir édito), nous demanderons que la totalité des sommes soient restituées aux douaniers.

L'UNSA-Douanes sera présente autour de la table des négociations pour veiller avant tout à ce que les sommes dues aux personnels ne soient pas détournées ou affectées à des postes de dépenses inappropriés.

L'IMT (indemnité mensuelle de technicité), l'ACF, l'IR et la revalorisation de l'ISA seront des axes prioritaires pour notre organisation. Ils permettraient des gains de pouvoir d'achat immédiats et définitivement acquis.

L'UNSA-Douanes a également sollicité ses sections locales afin d'établir une liste de mesures exceptionnelles et de moindre coût visant à corriger des carences ou des injustices pour des groupes plus restreints d'agents.

Pour Roissy, nous avons bien évidemment proposé une revalorisation de l'ISA ainsi que celle de l'indemnité pour l'UDD Nuit.

Notre organisation fera le maximum pour obtenir satisfaction. Nous espérons que d'autres auront à cœur de nous soutenir.



C'est au CT Réseau du 06 février à Montreuil que nous connaîtrons les mesures retenues par la DG. Les organisations syndicales se positionneront à cette occasion.

Vous pourrez compter sur l'implication des représentants de l'UNSA-Douanes.

Compte-rendu de la CAPL N°2 du 17 janvier 2012 : recours en notation

Cette première CAPL (Commission Administrative Paritaire Locale) de l'année 2012 en catégorie B devait, paradoxalement, clôturer l'évaluation de 2011. Pour l'UNSA-Douanes, qui a obtenu 14,34% des suffrages exprimés aux dernières élections (soit un siège), ce fut également l'occasion de participer de nouveau aux instances qui gèrent les carrières des agents. Pour rappel, les élus UNSA-Douanes en CAPL N°2 à Roissy sont Sébastien RUCART (CP à Sogaris) et Didier THOMAS (CP au Bourget).

Avant d'aborder l'étude des recours en notation, le Directeur Interrégional (DI) qui présidait cette séance, nous a informé de l'affectation à Roissy de 5 contrôleurs promus par l'examen professionnel de C en B.

Le DI a ensuite indiqué la situation de la catégorie B à Roissy par rapport à l'évaluation 2011 :

- 740 contrôleurs étaient en échelon utile (pouvant bénéficier d'une réduction d'échelon effective) ;
- 438 contrôleurs (après une première CAPL en juillet 2011) ont bénéficié d'au moins 1 mois de réduction d'échelon soit 59,18% ;
- 8 mois de réduction d'échelon restaient à distribuer pour l'année 2011 ;
- 15 demandes de recours de cadencement et 6 demandes de recours sur le cadencement et la phraséologie étaient à examiner soit aucune en CP, 3 en C1 et 18 en C2 (total = 21 recours) ;
- 5 autres recours étaient formulés mais uniquement sur la phraséologie.

Au final, sur 21 recours, 8 ont obtenu une réduction d'échelon, ce qui porte à 60,27% le nombre de contrôleurs ayant bénéficié d'un cadencement accéléré en 2011. A noter que tous les mois en réserve ont été attribués, ce qui n'est pas une obligation pour le DI qui pouvait légalement en conserver afin de les reporter sur l'exercice 2012. En outre, **7 recours sur les appréciations phraséologiques ont été acceptés** par la hiérarchie, ce qui montre l'écoute que peut porter le DI aux requêtes des agents.

Nos différentes interventions auront permis de rattraper quelques « oubliés » de la notation comme deux contrôleurs qui n'avaient jamais obtenu de réduction d'échelon depuis leur présence à Roissy, soit respectivement 7 et 5 ans, alors que leurs évaluations ont toujours été bonnes ; il était temps !

Un autre jeune agent (3 ans de douane) a vu son recours accepté grâce à un excellent dossier. C'est un fait assez rare mais cela démontre qu'il n'y a pas de fatalité pour les jeunes.

Enfin, nous avons noté un esprit d'ouverture de la part des directeurs par rapport aux 7 modifications ou suppressions d'appréciations phraséologiques. Même si nous pouvions attendre davantage (lire ci-après), cela a permis d'atténuer des commentaires parfois trop durs ou inégalitaires portés dans les comptes-rendus d'évaluation professionnelle.

Au chapitre des déceptions, nous aurions préféré constater plus d'écoute envers certains agents qui formulaient un recours sur la phraséologie, notamment pour les 4 qui ont vu leur demande rejetée.

Les faits qui restent les plus difficiles à dénoncer demeurent les « incompatibilités d'humeur » entre évaluateur et évalué. Tous les évaluateurs ne sont pas des bêtes sanguinaires, loin de là, mais ce problème existe par endroit et il est grave car cela porte préjudice à l'avancement de l'agent. Souvent le problème se résout après un changement d'affectation de l'agent évalué et tant pis s'il se plaisait dans son précédent service.

Cela renforce notre avis critique sur ce système d'évaluation qui demeure subjectif et n'offre pas les mêmes chances aux agents selon l'esprit de la personne qui les évalue.

De plus, 13 recours n'ont pas abouti soit autant d'agent laissés de côté cette année. Le principe du quota est injuste car selon les critères habituellement retenus par l'administration, certains auraient dû obtenir un mois.

Voilà pourquoi l'UNSA-Douanes est contre le système actuel de l'évaluation. Nous lui préférerions un modèle sans quota et plus accessible au recours phraséologique. Mais pour l'heure, les agents sont contraints par le système en place et nous devons les accompagner dans leur démarche. C'est pour cela que nous sommes élus en CAP.

Les contrôleurs concernés par cette CAP ont la possibilité de formuler un recours en CAP Centrale pour contester le résultat de la CAPL. Leur recours devra être transmis VH dans les deux mois qui suivront la signature de la notification individuelle du résultat de la CAPL. Pour tous les agents qui souhaitent aide ou conseils dans ces démarches, vous pouvez nous solliciter par courriel ou téléphone (coordonnées en page 4).

Compte-rendu de la CAPL N°2 du 15 décembre 2011 : mutations

Cette CAP devait permettre la validation des inscriptions au Tableau Annuel des Mutations (TAM) 2012 ainsi que de plusieurs demandes de mise en disponibilité.

Au préalable, nous avons été informés que la DG a retenu deux candidatures sur la liste complémentaire de la Liste d'Aptitude pour le passage de C en B à Roissy.

Nous avons ensuite étudié les demandes de mutation formulées par les agents de la DI de Roissy. Elles ont toutes été acceptées sauf quelques unes reprises ci-après et ne rentrant pas dans les dispositions du Règlement Particulier des mutations :

- ➔ 7 demandes de changement de branche ont été refusées car les agents n'ont pas l'ancienneté requise ;
- ➔ 8 demandes de résidence de « spécialistes » refusées (CLI, Jauge et marin) car les agents ne possèdent pas les qualifications nécessaires ;
- ➔ 1 demande de RC non validée ;

Par contre, une demande hors délai (de quelques jours) a été acceptée car l'agent était en congés durant toute la campagne d'inscription.

A noter également que 5 agents bénéficieront d'une modification de points à leur avantage suite à une évolution de leur situation personnelle ou après une erreur de traitement.

55 demandes de mutations sur des postes à profil ont été transmises par la DI avec un avis favorable et 23 autres pour des postes dans les DOM, Mayotte compris.

Après ces modifications, le tableau 2012 de Roissy a été approuvé à l'unanimité. Prochaine étape le 02 février prochain pour la validation du TAM 2012 en CAP Centrale.

La CAPC du premier tour des mutations de la catégorie B est quant à elle prévue pour le 05 avril 2012.

L'examen professionnel pour l'avancement au grade de C1 : une administration fautive

Lors des questions diverses, nous avons signifié au directeur le mécontentement d'un grand nombre de candidats présents aux épreuves de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de C1.

Force est de constater que les moyens prévus pour cette épreuve, notamment en terme de surveillants, n'étaient pas suffisants pour la DI d'Ile-de-France. Il s'en est suivi une belle pagaille au moment de quitter la salle de concours ainsi que des incertitudes sur la probité de l'examen francilien.

Cette situation nous amène à penser que les suppressions d'emplois massives ont des répercussions jusque dans l'organisation des concours. Quoi qu'il en soit, nous avons rappelé au directeur les obligations qui incombe à l'administration ; elle doit revoir sa copie pour 2012 et offrir des conditions de concours empreintes de respect envers tous les candidats.

Quant aux agents, nous leur rappelons qu'ils peuvent consigner toute remarque ou constatation en rapport avec les conditions d'examen au procès-verbal de séance prévu à cet effet.

Calendrier des prochaines instances

Les prochaines instances de concertation prévues à Roissy sont les suivantes :

- *mardi 24 janvier : Groupe de Travail local (relocalisation des EMCS)*
- *jeudi 02 février : Comité Technique de Proximité (Plafond Annuel d'Emplois 2012 ; Repositionnement des équipes cynophiles ; Questions diverses)*

Section Locale UNSA DOUANES de ROISSY – LE BOURGET
téléphone local UNSA : 01.48.62.69.38 - portable UNSA : 06.82.11.34.81
courriel : unsa.roissy@douane.finances.gouv.fr
« L'ENVOL » est le bulletin d'information de la section locale des douanes de Roissy-Le Bourget.
Responsable d'édition : Sébastien RUCART – imprimé au local UNSA-Douanes, rue des Voyelles à Roissy-CDG.

Connaître, soutenir ou adhérer à l'UNSA : mode d'emploi



Depuis l'an dernier, la section UNSA-Douanes de Roissy – Le Bourget connaît un vent de renouveau. L'implication et la disponibilité des militants locaux s'est traduit le 20 octobre 2011 par une **forte progression de la représentativité de l'UNSA** : + 8 points pour passer de 6,02% en 2010 à 14,20%. A présent, **l'UNSA-Douanes est la troisième force syndicale à Roissy.**

Notre Assemblée Générale du mois de décembre a définitivement entériné notre nouvelle équipe qui sera présente pour répondre aux attentes des agents et porter les valeurs de l'UNSA-Douanes, une organisation syndicale entièrement dédiée à la défense d'une douane forte et unie. Vous trouverez ci-après la liste des différents élus et représentants de l'UNSA à Roissy :

Membres du bureau syndical local			
DI Roissy		*DR Fret*	
Secrétaire Interrégional :	Frédéric ROMERO	Secrétaire Régional :	Sébastien RUCART
adjoints :	Nicolas ANGHEL Sébastien RUCART	*adjoint :*	Adeline TOTARO
Trésorier :	Patrick LE FLOCH	*DR Voyageurs*	
adjoint :	Nicolas MANDRIER	Secrétaire Régional :	Nicolas ANGHEL
Autres membres :	Julien MILAN Olivia MONTOYA	*adjoint :*	Jérémie MAGREZ
Liste des élus UNSA-Douanes de Roissy/Le Bourget			
Comité Technique de Proximité			
Patrick LE FLOCH – Sogaris (titulaire)		Nicolas ANGHEL – BSE T2F (suppléant)	
CAPL N°3			
Patrick LE FLOCH – Sogaris (titulaire)		Eric PRIGENT – BP Sud (suppléant)	
CAPL N°2			
Sébastien RUCART – Sogaris (titulaire)		Didier THOMAS – Le Bourget (suppléant)	

Nous vous proposons de **suivre l'actualité de l'UNSA-Douanes** régulièrement en recevant nos informations par messagerie. C'est rapide, écologique et sans engagement ; en quelques clics vous pourrez découvrir la vie syndicale à Roissy et rester informés de la « vraie » vie des services. Pour cela, vous remettez une copie du coupon ci-après complété à un militant local ou vous nous contactez par messagerie : *unsa.roissy@douane.finances.gouv.fr*

Je soussigné(e) .... , en poste à .... accepte de recevoir des informations de l'organisation syndicale UNSA Douanes, sur la boîte électronique suivante :

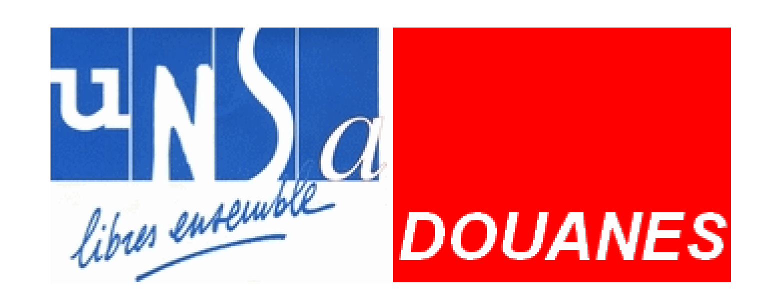
..@douane.finances.gouv.fr, ou sur une autre adresse indiquée ci-après : ....@...

Les envois pourront cesser sur simple demande de ma part. Fait à ROISSY, le ..../........./ 20.......

Signature

Vous pouvez également **apporter votre soutien aux actions de l'UNSA** et rejoindre notre organisation syndicale. L'UNSA-Douanes propose des tarifs de cotisation modérés, d'ailleurs **leur montant est resté inchangé entre 2011 et 2012** pour tenir compte du gel des salaires en douane. Un bulletin d'adhésion se trouve au dos de cette page.

J'ai adhéré, je me suis engagé(e) pour *la Proximité, le Respect et la Solidarité !*



BULLETIN D'ADHÉSION

A renvoyer à : UNSA-Douanes - 2, rue Neuve Saint-Pierre 75181 PARIS CEDEX 04
Tél. 01 53 17 86 76 – 01 53 17 86 79 - Fax 01 53 17 86 75
unsadouanes@wanadoo.fr

ou à remettre à un représentant local de l'UNSA-Douanes (voir au dos)

M., Mme, Mlle...
Prénoms... né(e) le..
Adresse complète...
....
Téléphone domicile (fixe)....................................Portable...
Adresse électronique...
Grade .... Échelon .... Branche...........................
Fonctions exercées...
Direction Régionale...
Résidence Administrative...
Téléphone bureau..
Entrée en Douane le...

J'autorise l'UNSA Douanes à me communiquer les informations syndicales sur mon adresse e-mail :
....

Mon adhésion comporte une entière souscription aux dispositions statutaires régissant le Syndicat et je m'engage à payer régulièrement ma cotisation.

A .... le .... signature...

Ci-joint avec mon bulletin, ma cotisation pour l'année en cours (Art 7 des statuts)

COTISATIONS 2012

STAGIAIRES	21 €	Inspecteur	111 €
BERKANI	26 €	IR3	121 €
AC 2ème classe	61 €	IR2	126 €
AC 1ère classe	66€	IR1	131 €
ACP 2ème classe et ACP 1ère classe	80€	IP2 / IP1	137 €
Contrôleur 2ème classe	85 €	DSD2 / DSD1	147 €
Contrôleur 1ère classe	90 €	DF / DI	167€
Contrôleur principal	96 €	Administrateur civil	208 €

RETRAITES

CATEGORIE A	42 €
CATEGORIE B	36€
CATEGORIE C	30 €

La réduction d'impôt pour 2011 est égale à 66% du montant de la cotisation payée

(attestation fiscale jointe à la carte, à détacher et à remettre au service des Impôts)